



Password : O1BX10



VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :
30/06/2026/BE/AUT/2.033.635/BWI/DFO/

STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS
INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES

Madame Marie Mahieu
Rue Royale 76
1000 Bruxelles
Email:marie.mahieu@stib.brussels

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1B/2026/2033635]
Votre contact : Fokan Damien - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775 79 07
E-mail: dfokan@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES
Rue Royale 76, 1000 Bruxelles

Lieu d'exploitation : Boulevard Industriel 14, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 678633

Demande de modification de permis ayant pour objet : L'exploitation temporaire de 24 emplacements de bus supplémentaires pendant les travaux d'électrification des dépôts de bus

Madame,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, l'augmentation de 24 emplacements du dépôt de bus sera temporaire pendant les travaux d'électrification des dépôts de bus. Cette modification s'avère nécessaire pour permettre le déplacement du dépôt de bus pendant la réalisation des travaux. Enfin la poche de stationnement temporaire se fera sur l'ancien parking et l'ancienne zone de transit des camions de l'exploitation de Leonidas, soit une zone qui est déjà aménagée pour permettre le stationnement à ciel ouvert de véhicules.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous (les installations concernées par la présente décision apparaissent en gras) :

| N° de rubrique | Installation | Puissance, capacité, quantité | Classe |
|----------------|--|---|-----------|
| 12A | Zone de lavage véhicule (nettoyeur haute pression) | 3 kW | 2 |
| 12B | Etablissement de lavage de véhicules | 2 portiques de 11 kW | 1B |
| 13B | Atelier d'entretien de véhicules | 180 kW | 1B |
| 40B | Installations de combustion | - 1090 kW - 366 kW | 2 |
| 45-1B | Dépôts de déchets dangereux | 85m ² | 1B |
| 45-3B | Dépôts de déchets dangereux liquides | • Antigél usagé : 1 x 2.500 l • Huiles usagées 1 x 2.500 l Total : 5.000 litres | 1B |
| 47A | Dépôts de déchets non dangereux | 262 m ² | 2 |
| 68B | Parking à l'air libre et couvert | 385 emplacements dont 16 pour | 1B |

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



| | | motos et 174 pour bus | |
|-------|---|---|----|
| 71A | Compresseurs d'air | - 45 kW - 37 kW - 6 kW | 2 |
| 72-1B | Réservoirs à air comprimé | • 2 X 500 l • 1 X 1.000 l • 1 X 900 l Total : 3.900 l | 1B |
| 74A | Dépôts de récipients mobiles de gaz comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous | - Argon : 54 + 45 l - Acétylène : 40,5 l - Oxygène : 27 l - Aérosols : 155,5 l Total : 322 litres | 2 |
| 88-2B | Dépôts de liquides inflammables (pe >21°C et <55 °C) | 4.056 litres | 1B |
| 88-3C | Dépôts de liquides inflammables (pe >55°C et <100 °C) | - 3 x 50.000 l - 2 x 250 l (nourrices) Total : 150.500 litres | 2 |
| 88-4B | Dépôts de liquides inflammables (pe>100°C) | 10.229 litres | 2 |
| 94A | Dépôts de matières synthétiques (pneus) | 134 m ² | 2 |
| 99 A | Fontaine de dégraissage | 1X 60 litres | 2 |
| 100A | Dépôts de matériaux métallique | 135 m ² | 2 |
| 104A | Moteur à combustion interne (groupe de secours) | 2 x 45 kW | 3 |
| 121C | Dépôts de produits dangereux | 8.135 kg | 1B |
| 132A | Installations de réfrigération | - 43,2 kW – 15 kg R410A (31,3 t équ. CO ₂) - 6,2 kW – 4,5 kg R410A (9,4 t équ. CO ₂) - 6,2 kW – 4 kg R410A (8,4 t équ. CO ₂) - 5,2 kW – 4,5 kg R410A (9,4 t équ. CO ₂) - 5,2 kW – 4,5 kg R410 (9,4 t équ. CO ₂) | 3 |
| 148A | Transformateurs statiques | 2 x 800 kVA | 3 |
| 179 | Bassins d'orage d'eaux pluviales | • 307 m ³ • 643 m ³ | 3 |

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 30/06/2026.

- Dépôt Petite Ile Leonidas – Plan d'ensemble niveau 00 – Plan des installations

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **678633** octroyé à STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES situé Rue Royale 76 à 1000 Bruxelles a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le**/07/2026** pour des installations situées à :

Boulevard Industriel 14, 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.033.635

La modification vise : L'exploitation temporaire de 24 emplacements de bus supplémentaires pendant les travaux d'électrification des dépôts de bus

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **678633** toegekend aan STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES gelegen Koningsstraat 76 te 1000 Brussel werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/07/2026** voor de uitbating gelegen:

Industrielaan 14, 1070 Anderlecht

N° BIM: 2.033.635

De wijziging beoogt: Het tijdelijk gebruik van 24 extra bushaltes tijdens de werkzaamheden aan de elektrificatie van de busdepots

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....
Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening: